

Réponse au postulat de Mme Gaëlle Mieli et consorts

« Faisons le mur ! »

Rapport-préavis N° 2026 / 02

Lausanne, le 15 janvier 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente ses intentions en vue de l'habillage d'un grand mur borgne visible depuis l'esplanade de la cathédrale.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

7. Une vie culturelle passionnante

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Gaëlle Mieli et consorts « Faisons le mur ! », déposé le 19 novembre 2024 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 10 décembre 2024. Le postulat souligne l'impact visuel d'un grand mur clair visible depuis l'esplanade de la cathédrale sur le panorama et propose d'en faire un support de valorisation urbaine et culturelle.

3. Réponse au postulat de Mme Gaëlle Mieli « Faisons le mur ! »

La Municipalité partage le constat de la postulante selon lequel la mise en valeur de la façade concernée contribuerait à améliorer la qualité de la vue depuis l'esplanade de la cathédrale.

Dans cette perspective, elle a décidé d'engager des démarches auprès de la société propriétaire du bâtiment concerné et les services en lien avec ce dossier afin d'examiner la faisabilité d'une intervention et d'en préciser les conditions cadres.

Elle propose une valorisation culturelle de cette façade grâce à un dispositif dédié aux projets artistiques éphémères. Ces projets sont présentés sur des bâches, afin de s'adapter aux contraintes techniques de la façade. Ce système facilite la rotation des œuvres, avec un renouvellement prévu tous les deux à trois ans. Une fois décrochées, les bâches pourront être revalorisées. Les projets présentés feront l'objet d'un concours et seront financés par le Fonds des arts plastiques. Cette démarche a reçu un accueil favorable de Manor, propriétaire du bâtiment et de Visarte Vaud.

Un premier projet pilote, réalisé par l'artiste Maya Rochat, habillera cette façade pour une durée de six mois, à l'occasion de la prochaine exposition du Musée historique Lausanne consacrée à la Collection d'art de la Ville. Le premier concours sera lancé lors du vernissage de ce projet et la réalisation lauréate devrait être dévoilée d'ici à la fin de l'année 2026.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Gaëlle Mieli et consorts.

4. Impact sur le développement durable

La Municipalité portera dans la mesure du possible une attention particulière à l'utilisation de matériaux durables et à la revalorisation des supports utilisés pour embellir la façade une fois ceux-ci décrochés.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

Le présent rapport-préavis n'entraîne aucune incidence sur les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville. La démarche prévue sera prise en charge par le Fonds des arts plastiques, sans augmentation de celui-ci. Ce fonds a pour vocation de soutenir la création dans le domaine des arts visuels ainsi que les interventions artistiques dans l'espace public.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/02 de la Municipalité, du 15 janvier 2026 ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Gaëlle Mieli et consorts « Faisons le mur ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter